



AAA128E

3h30 350,00 €<sup>HT</sup>

## Objectifs

Connaître les principes généraux des régimes de retraite autonomes des avocats • Connaître le régime complémentaire de retraite des avocats et les principes de la réversion • Retraite des artisans et commerçants : régimes de base et complémentaire • Connaître les régimes de retraite de base et complémentaire des professions libérales • La CARMF : prestations et réversion

## Profil Stagiaire(s)

Collaborateur ou manager souhaitant se familiariser avec le sujet

## MODULES

### Connaître les principes généraux des régimes de retraite autonomes des avocats

Exception parmi les professions libérales, le régime de retraite des avocats n'est pas géré par la Caisse nationale vieillesse des professions libérales mais il dépend de la Caisse nationale des barreaux français (CNBF).

- **Présentation du régime de retraite autonome des avocats**

Présentation du régime de retraite autonome des avocats : généralités, cotisations au régime de base et cotisations au régime de retraite complémentaire.

- **Le régime de retraite de base des avocats**

Présentation du régime de retraite de base des avocats : pension entière, pension proportionnelle et allocation

### Connaître le régime complémentaire de retraite des avocats et les principes de la réversion

Le régime complémentaire obligatoire des avocats fonctionne selon un système de points. Le montant de la retraite est évalué en fonction du nombre de points et de la valeur du point.

- **Le régime de retraite complémentaire des avocats**

Présentation du régime de retraite complémentaire des avocats : conditions de liquidation et rachat de point de retraite.

- **La réversion dans les régimes de retraite des avocats**

Présentation de la réversion dans les régimes de retraite des avocats

### Retraite des artisans et commerçants : régimes de base et complémentaire

Les régimes de retraite des artisans et commerçants présentent des conditions spécifiques d'ouverture des droits et de calcul de la pension retraite. Il est également possible pour les conjoints de commerçants et d'artisans de bénéficier d'une pension de réversion.

- **Présentation des régimes de retraite des artisans et commerçants**

Définition des différents régimes de retraite des artisans et des commerçants: régime de base et régime complémentaire.

- **Les régimes de retraite de base des artisans et des commerçants**

Présentation des régimes de retraite de base des artisans et commerçants : ouverture des droits à pension et pension de réversion de base.

- **Les régimes de retraite complémentaires obligatoires des artisans et des commerçants**

Présentation du régime de retraite complémentaire obligatoire des artisans et des commerçants.

## Contactez-nous

Conseiller formation  
09 88 66 10 00  
inscriptions@demoss.fr



AAA128E

3h30 350,00 €<sup>HT</sup>

## Connaître les régimes de retraite de base et complémentaire des professions libérales

Les professions libérales bénéficient à titre obligatoire :

- d'un régime de base unique et commun (exception faite des avocats) sous le pilotage de la CNAVPL ;
- d'un régime de retraite complémentaire propre à chaque section professionnelle.

- **Le régime de retraite de base des professions libérales : présentation**

Présentation du régime de retraite de base des professions libérales : cotisation et situation particulière.

- **Le régime de retraite de base des professions libérales : prestations et réversion**

Présentation du régime de retraite de base des professions libérales : prestations et réversion.

- **Exemple de régime de retraite des professions libérales : les médecins et la CARMF**

Présentation d'un exemple de régime de retraite des professions libérales : les médecins et la CARMF.

## La CARMF : prestations et réversion

Le système de retraite des professions libérales est constitué d'un régime de base commun, piloté par la CNAVPL, auquel s'ajoutent des régimes complémentaires de retraite propres à chacune des dix sections professionnelles. La Caisse autonome de retraite des médecins de France (CARMF) est l'organisme chargé de gérer les droits à retraite des médecins.

La CARMF gère différentes prestations liées au régime de base, au régime complémentaire (vieillesse et invalidité, décès) et au régime supplémentaire (avantages sociaux vieillesse ou ASV).

- **La CARMF : cumul emploi retraite**

Présentation de la CARMF : cessation anticipée d'activité et réversion.

- **La CARMF : prestations vieillesse des différents régimes complémentaires**

Présentation des prestations des différents régimes de la CARMF : régime de base, régime complémentaire et régime supplémentaire.

## Structure

Dès validation de son inscription par DEMOS, l'apprenant reçoit par mail une confirmation d'accès sur le « HUB de formation à distance DEMOS ».

Cet accès est personnel et sécurisé par un mot de passe.

Durant la validité de son programme, l'apprenant se forme en réalisant, 100% à distance et à son rythme, ses modules eLearning.

A tout moment, il peut solliciter le service d'Assistance Demos pour toute question d'ordre technique ou fonctionnel (prise en main de la solution).

L'apprenant est encadré par le service support Demos qui le suit régulièrement aux étapes clés de sa formation : relance si non connexion, félicitations, suivi individuel de la progression, clôture. Ce service d'encadrement est assuré par mail (messagerie intégrée au HUB).

A l'issue de la validité de son programme, l'apprenant reçoit, par mail, un certificat de réalisation conforme à ses réalisations.

# LES RÉGIMES DE RETRAITE DES ARTISANS, COMMERCANTS ET PROFESSIONS LIBÉRALES - E- LEARNING



AAA128E

3h30 350,00 €<sup>HT</sup>

A l'issue de son programme, l'apprenant est invité à répondre à un questionnaire de satisfaction.

## Méthode pédagogique

Ce module se compose de séquences courtes, structurées, à faire à son rythme. Elles peuvent alternativement concerner des apports de connaissance, des tests de positionnement, des exercices, des moments réflexifs et/ou des quizz de validation.